



## Four et plaques electriques hors d'état de marche

Par **Marc V**, le **17/01/2011** à **22:12**

Bonjour,  
nous avons loué pour notre fille étudiante un studio équipé d'une cuisine avec un four sur lequel sont incorporées des plaques electriques. Au moment de l'état des lieux l'huissier a demandé à la locataire sortante de brancher le four or le bouton a cassé, ce qui empêche le fonctionnement du four et des plaques, cet état a été mentionné dans l'état des lieux fait le 30/10/2011. Depuis, 2.5 mois plus tard malgré nos demandes répétées à l'agence la réparation n'a toujours pas eu lieu, soit disant une demande de devis est en cours.

Quels moyens avons nous pour faire avancer les choses ?

merci d'avance

Marc

Par **Marion2**, le **17/01/2011** à **23:23**

Lettre recommandée avec accusé réception au bailleur et copie à l'agence.  
Mettez le bailleur en demeure de faire réparer sous 15 jours le four sous peine d'être assigné en justice.